

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 15 août 2022 à 19 h.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M^{me} Annie Bastien, conseillère
M. Richard Héту, conseiller
M. Jonathan Théorêt, conseiller
M^{me} Valérie Léveillé, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

Est également présente :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Dépôt et présentation des états financiers et du rapport de l'auditeur externe Exercice financier 2021
6. Rapport de la mairesse des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe (2021) et période de questions
7. Fermeture de l'hôtel de ville - Prolongement du congé des Fêtes - 21-22-23 décembre 2022
8. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023
9. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2021
10. Ministère des Transports du Québec - Reddition de comptes - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
11. Mandat - Pourquoi Scène - Coordonnateur en événementiel - La Belle Église
12. Embauche de M^{me} Émilie Guillemette - Employée à l'essai - Agente de bureau - Service de l'urbanisme et de l'environnement
13. Nomination de M^{me} Kim Baumgarten, directrice Service loisirs et culture - Représentante de la Municipalité auprès de l'organisme Rideau
14. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Moisson Lanaudière
15. Achat d'une pompe portative - L'Arsenal - Service incendie et sécurité publique
16. Autorisation de dépenses - Orages violents du 21 mai 2022
17. Octroi de contrat - Déneigement Patrick Pesant inc. - Travaux de déneigement et sablage secteur 01 : Rue de la Succession - Appel d'offres sur invitations 2022-013
18. Octroi de contrat - Les Entreprises Y.M. enr. - Travaux de déneigement et sablage secteur 03 : Accotement pont du Gouvernement - Rue de l'Original Rue Richard - Rue Laval - Tronçon 8^e Rue (municipal) - Parc à bacs sur tronçon 8^e Rue - Chemin du Lac-Lane (partie) - Appel d'offres sur invitations 2022-015
19. Octroi de contrat - Déneigement Raymond Poitras - Travaux de déneigement et sablage secteur 04 : Rue des Sables - Rue Alain - Avenue Iris - Avenue des Arlequins Rue Giguère - Avenue des Ramiers - Rue des Pervenches - 1^{ère}, 2^e, 4^e et 5^e Avenues Rue du Cerf - Appel d'offres sur invitations 2022-016
20. Octroi de contrat - Déneigement Raymond Poitras - Travaux de déneigement et sablage secteur 05 : Rue du Sous-Bois (rue privée) - Rue du Hérisson (rue privée) - Rue Genest - Rue des Sarcelles/1^{ère} Avenue Beaulac - Appel d'offres sur invitations 2022-017

ORDRE DU JOUR (suite)

21. Octroi de contrat - Bourgeois Chevrolet - Appel d'offres sur invitations 2022-022 - Achat d'un camion (pick-up) 4 X 4, année 2021 ou plus récent pour le Service des travaux publics
22. Octroi de contrat - Neptune Security Services - Appel d'offres sur invitations 2022-023 - Services d'agents de sécurité pour une patrouille communautaire pour le Service urbanisme et environnement
23. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 25 - CIMA - Appel d'offres 2019-001 - Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020)
24. Libération de retenue - Décompte progressif no. 6 - 9306-1380 Québec inc. - Appel d'offres 2020-006 - Travaux de réfection chemin du Lac-Brûlé
25. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 2 - FNX Innov - Résolution 2022-130 - Services professionnels - Étude comparative de variantes station d'épuration des eaux usées village
26. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 1 - Pavages Multipro inc. - Appel d'offres 2022-003 - Réfection de 11 tronçons de rues 2022 (rues Montcalm, Rochon, Lac-Paré, 8^e Rue, Grande-Vallée, Castor et Lafond)
27. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 10 - Parallèle 54 Expert Conseil Appel d'offres 2021-009 - Services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Réfection de 11 tronçons de rues (rues Montcalm, Rochon, Lac-Paré, 8^e Rue, Grande-Vallée, Castor et Lafond)
28. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 11 - Parallèle 54 Expert Conseil Appel d'offres 2021-009 - Services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Réfection de 11 tronçons de rues (rues Montcalm, Rochon, Lac-Paré, 8^e Rue, Grande-Vallée, Castor et Lafond)
29. Autorisation de paiement final - Excavation Mailhot et Fils - Appel d'offres public 2022-008 - Remplacement d'un ponceau rue Grenier Sud
30. Nomination de rue - Domaine Altitude Sauvage - Lot 6 446 813
31. Demande de P.I.I.A - Secteur de pente forte - Lot 3 901 915 (district 6)
32. Demande d'usage conditionnel - 61, rue Lucien Brisson (district 1)
33. Demande d'usage conditionnel - 77, avenue du Tipi (district 6)
34. Demande d'usage conditionnel - 376, chemin du Lac Lili (district 1)
35. Demande d'usage conditionnel - 1360, avenue des Cailles (district 3)
36. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée rue privée
37. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée rue privée
38. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée rue privée
39. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée rue privée
40. Avis de motion - Règlement abrogeant le règlement 401-2010 décrétant la tarification de biens et de services municipaux
41. Projet de règlement abrogeant le règlement 401-2010 décrétant la tarification de biens et de services municipaux
42. Avis de motion - Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 607-2021 sur les compteurs d'eau (**RETIRÉ**)
43. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement 607-2021 sur les compteurs d'eau (**RETIRÉ**)
44. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 188 400 \$ pour l'achat de deux véhicules Police Intercepteur pour le Service incendie et sécurité publique
45. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 188 400 \$ pour l'achat de deux véhicules Police Intercepteur pour le Service incendie et sécurité publique
46. Avis de motion - Règlement d'emprunt modifiant le Règlement 639-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 680 000 \$ pour l'achat de deux (2) camions 10 roues neufs, 2022 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement pour le Service des travaux publics, afin que celui-ci soit augmenté à 795 900 \$

ORDRE DU JOUR (suite)

47. Projet de règlement d'emprunt modifiant le Règlement 639-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 680 000 \$ pour l'achat de deux (2) camions 10 roues neufs, 2022 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement pour le Service des travaux publics, afin que celui-ci soit augmenté à 795 900 \$
48. Règlement d'emprunt 646-2022 modifiant le Règlement 602-2021 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 754 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin de l'Église, afin que celui-ci soit augmenté à 6 721 600 \$
49. Règlement 647-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 31 900 \$ pour l'achat et l'installation de cinq (5) bornes sèches pour le Service incendie et sécurité publique
50. Règlement 648-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 45 000 \$ pour l'achat d'équipements de radiocommunication pour le Service incendie et sécurité publique
51. Adoption des comptes fournisseurs
52. Dépôt de l'état des activités financières
53. Rectifications budgétaires
54. La mairesse vous informe
55. Période de questions
56. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

2022-272

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par le retrait des points 42 et 43.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2022-273

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 juillet, de la séance extraordinaire du 25 juillet et des ouvertures de soumissions du 29 juillet et du 1^{er} août 2022, tels que rédigés.

5. Dépôt et présentation des états financiers et du rapport de l'auditeur externe - Exercice financier 2021

Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière, M^{me} Linda Paquette, dépose au conseil le rapport financier et le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, tel qu'audité par la société de comptables professionnels agréés Boisvert & Chartrand, (s.e.n.c.r.l.) et qui se solde en un excédent de fonctionnement consolidé de 330 620 \$.

Conformément aux dispositions de l'article 176.2 du Code municipal du Québec, copies dudit rapport financier et du rapport de l'auditeur externe et de tout autre document dont le dépôt est prescrit par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, seront transmises par la directrice générale et greffière-trésorière.

5. Dépôt et présentation des états financiers et du rapport de l'auditeur externe - Exercice financier 2021 (suite)

La directrice générale et greffière-trésorière présente le rapport financier et le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2021.

6. Rapport de la mairesse des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe (2021) et période de questions

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, la mairesse, M^{me} Michelle Joly, fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, tel qu'audité par la société de comptables professionnels agréés Boisvert & Chartrand, (s.e.n.c.r.l), lequel rapport est déposé séance tenante et sera diffusé sur le territoire de la Municipalité via le bulletin d'information municipal Le Com et le site Internet.

7. Fermeture de l'hôtel de ville - Prolongement du congé des Fêtes - 21-22-23 décembre 2022

2022-274

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement que le conseil autorise la fermeture des bureaux de l'hôtel de ville et de la bibliothèque municipale, les 21, 22 et 23 décembre 2022, en prolongement du congé des Fêtes. Le retour au travail est le mardi 3 janvier 2023. Il est entendu que ces trois journées sont entièrement aux frais du personnel.

8. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023

2022-275

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que les dates des séances ordinaires du conseil, pour l'année 2023, soient fixées selon le calendrier ci-après :

Lundi 16 janvier	Lundi 21 août
Lundi 20 février	Lundi 18 septembre
Lundi 20 mars	Lundi 16 octobre
Lundi 17 avril	Lundi 20 novembre
Lundi 15 mai	Lundi 4 décembre
Lundi 19 juin	Mardi 5 décembre (adoption budget 2024)
Lundi 17 juillet	

Toutes les séances ordinaires du conseil sont tenues à la salle municipale, le troisième lundi de chaque mois à 19 h, sauf exception.

9. Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2021

2022-276

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement qu'une partie de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2021, au montant de 54 544 \$ pour le service de patrouille communautaire, soit affectée au fonds général de la Municipalité, au poste « Affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté ».

10. Ministère des Transports du Québec - Reddition de comptes - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé à la Municipalité une compensation de 440 297 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée d'un extrait du rapport financier 2021 intitulé « Questionnaire, exercice terminé le 31 décembre 2021 », pages S51–13, identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées.

POUR CES MOTIFS,

2022-277

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que la Municipalité de Chertsey informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

11. Mandat - Pourquoi Scène - Coordonnateur en événementiel - La Belle Église

2022-278

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que la Municipalité retienne les services de la firme Pourquoi Scène, représentée par M^{me} Marilyn Bastien, afin d'assumer le mandat de la direction artistique pour les spectacles présentés à la Belle Église, selon les termes et conditions stipulés au contrat. La mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisées à signer le contrat, pour et au nom de la Municipalité. Le contrat est d'une durée de deux (2) ans, soit du 15 août 2022 au 14 août 2024.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, pour les années 2022, 2023 et 2024.

12. Embauche de M^{me} Émilie Guillemette - Employée à l'essai - Agente de bureau - Service de l'urbanisme et de l'environnement

2022-279

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'embauche de M^{me} Émilie Guillemette au poste d'agente de bureau pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement, avec le statut d'employée à l'essai, sujet aux dispositions de l'article 4.02 de la convention collective de travail en vigueur. Au terme de la période d'essai de 90 jours, celle-ci obtiendra, le cas échéant, le statut d'employée régulière, sujet aux dispositions des articles 10.01 et 10.02 de la convention collective en vigueur. La date d'entrée en fonction est le 29 août 2022.

- 2022-280
13. Nomination de M^{me} Kim Baumgarten, directrice Service loisirs et culture - Représentante de la Municipalité auprès de l'organisme Rideau
- Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que M^{me} Kim Baumgarten, directrice du Service des loisirs et de la culture, soit la personne mandatée pour représenter la Municipalité au sein de l'organisme Rideau et que, par conséquent, elle se prévale du droit de vote de cet organisme en temps et lieu.
14. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Moisson Lanaudière
- CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;
- CONSIDÉRANT la demande déposée par l'organisme Moisson Lanaudière;
- CONSIDÉRANT QUE que cet organisme est la seule banque alimentaire de la région de Lanaudière ayant pour mission de recueillir des denrées alimentaires et de les redistribuer gratuitement aux organismes d'aide alimentaire de Lanaudière.
- POUR CES MOTIFS,
- 2022-281
- il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement que la Municipalité accorde une aide financière d'une valeur de 500 \$, afin de soutenir la réalisation de la mission de cet organisme.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Soutien aux organismes ».
15. Achat d'une pompe portative - L'Arsenal - Service incendie et sécurité publique
- 2022-282
- Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat d'une pompe portative et de ses accessoires pour le Service incendie et sécurité publique, du fournisseur L'Arsenal, plus bas soumissionnaire, au coût total de 19 467,56 \$ (taxes incluses).
- Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de cinq (5) ans.
16. Autorisation de dépenses - Orages violents du 21 mai 2022
- 2022-283
- Il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement d'autoriser des dépenses supplémentaires, pour un montant maximal de 20 800 \$ (taxes nettes), reliées aux services d'émondage, déchetage, marquage et ramassage d'arbres suite aux orages violents survenus le 21 mai 2022.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité et fera l'objet d'une compensation financière, dans le cadre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière du ministère de la Sécurité publique.

17. Octroi de contrat - Déneigement Patrick Pesant inc. - Travaux de déneigement et sablage secteur 01 : Rue de la Succession - Appel d'offres sur invitations 2022-013

2022-284

À la suite de l'ouverture de soumissions du 27 juin 2022, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2022-013, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de la rue de la Succession (chemin secteur 01), soient octroyés à l'entreprise Déneigement Patrick Pesant, au montant de 1 322,21 \$ (taxes incluses), pour la période du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

18. Octroi de contrat - Les Entreprises Y.M. enr. - Travaux de déneigement et sablage secteur 03 : Accotement pont du Gouvernement - Rue de l'Orignal Rue Richard - Rue Laval - Tronçon 8^e Rue (municipal) - Parc à bacs sur tronçon 8^e Rue - Chemin du Lac-Lane (partie) - Appel d'offres sur invitations 2022-015

2022-285

À la suite de l'ouverture de soumissions du 27 juin 2022, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2022-015, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de l'accotement au pont du Gouvernement, de la rue de l'Orignal, rue Richard, rue Laval, tronçon de la 8^e Rue (municipal), parc à bacs sur le tronçon de la 8^e Rue et chemin du Lac-Lane (parti) (chemins secteur 03), soient octroyés à Les Entreprises Y.M. enr., au montant de 9 152,01 \$ (taxes incluses), pour la période du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

19. Octroi de contrat - Déneigement Raymond Poitras - Travaux de déneigement et sablage secteur 04 : Rue des Sables - Rue Alain - Avenue Iris - Avenue des Arlequins Rue Giguère - Avenue des Ramiers - Rue des Pervenches - 1^{ère}, 2^e, 4^e et 5^e Avenues Rue du Cerf - Appel d'offres sur invitations 2022-016

2022-286

À la suite de l'ouverture de soumissions du 27 juin 2022, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2022-016, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de la rue des Sables, rue Alain, av. Iris, av. des Arlequins, rue Giguère, av. des Ramiers, rue des Pervenches, 1^{ère}, 2^e, 4^e et 5^e Avenues et la rue du Cerf (chemins secteur 04), soient octroyés à l'entreprise Déneigement Raymond Poitras, au montant de 21 500,33 \$ (taxes incluses), pour la période du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

20. Octroi de contrat - Déneigement Raymond Poitras - Travaux de déneigement et sablage secteur 05 : Rue du Sous-Bois (rue privée) - Rue du Hérisson (rue privée) - Rue Genest - Rue des Sarcelles/1ère Avenue Beaulac - Appel d'offres sur invitations 2022-017

2022-287

À la suite de l'ouverture de soumissions du 27 juin 2022, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2022-017, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que les travaux de déneigement et de sablage de la rue du Sous-Bois (rue privée), rue du Hérisson (rue privée), de la rue Genest, rue des Sarcelles/1^{ère} Ave. Beaulac (chemins secteur 05), soient octroyés à l'entreprise Déneigement Raymond Poitras, au montant de 9 945,34 \$ (taxes incluses), pour la période du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023.

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

En ce qui concerne la rue du Sous-Bois et la rue du Hérisson (rues privées), l'octroi du contrat était conditionnel à l'acceptation de la soumission par la majorité des propriétaires concernés; la majorité étant obtenue, le coût du contrat net fera l'objet d'une imposition de taxe spéciale.

21. Octroi de contrat - Bourgeois Chevrolet - Appel d'offres sur invitations 2022-022 - Achat d'un camion (pick-up) 4 X 4, année 2021 ou plus récent pour le Service des travaux publics

2022-288

À la suite de l'ouverture de soumissions du 29 juillet 2022, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2022-022, il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement de procéder à l'achat d'un camion (pick-up) 4 X 4, année 2021 ou plus récent pour le Service des travaux publics, du fournisseur Bourgeois Chevrolet, plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 72 287,09 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

Cette dépense est autorisée en vertu du Règlement d'emprunt 617-2021.

22. Octroi de contrat - Neptune Security Services - Appel d'offres sur invitations 2022-023 - Services d'agents de sécurité pour une patrouille communautaire pour le Service urbanisme et environnement

2022-289

À la suite de l'ouverture de soumissions du 1^{er} août 2022, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitations 2022-023, il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement d'octroyer à la firme Neptune Security Services, seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services d'agents de sécurité pour une patrouille communautaire, pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement, au coût de 54 544,14 \$ (taxes incluses).

Les documents d'appel d'offres, le bordereau de soumission de l'entrepreneur et la résolution du conseil tiennent lieu de contrat entre les parties, lesquelles s'engagent à respecter intégralement toutes les exigences du devis.

2022-08-15

22. Octroi de contrat - Neptune Security Services - Appel d'offres sur invitations 2022-023 - Services d'agents de sécurité pour une patrouille communautaire pour le Service urbanisme et environnement (suite)

Les agents de Neptune Security Services sont désignés par le conseil municipal de Chertsey comme fonctionnaires pour l'application du règlement de nuisance 552-2019, du règlement 557-2019 relatif aux feux extérieurs sur le territoire de la municipalité de Chertsey et du règlement 198-2018 adopté par le conseil de la MRC relatif aux nuisances, à la paix et au bon ordre, ce dernier règlement sera applicable à Chertsey autant par la Sûreté du Québec que par Neptune Security Services.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

23. Autorisation de paiement - Décompte progressif no 25 - CIMA - Appel d'offres 2019-001 - Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020)

2022-290

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Cima+, d'un montant de 2 402,91 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (plans, devis, estimation des coûts) en lien avec les barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020), dans le cadre de l'appel d'offres 2019-001.

24. Libération de retenue - Décompte progressif no. 6 - 9306-1380 Québec inc. - Appel d'offres 2020-006 - Travaux de réfection chemin du Lac-Brûlé

2022-291

Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la compagnie 9306-1380 Québec inc., d'un montant de 72 127,72 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection du chemin du Lac-Brûlé, dans le cadre de l'appel d'offres 2020-006.

25. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 2 - FNX Innov - Résolution 2022-130 - Services professionnels - Étude comparative de variantes station d'épuration des eaux usées village

2022-292

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme FNX Innov, d'un montant de 3 449,25 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels pour procéder à une étude comparative de variantes pour la station d'épuration des eaux usées du village, selon la résolution numéro 2022-130 adoptée le 19 avril 2022.

26. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 1 - Pavages Multipro inc. - Appel d'offres 2022-003 - Réfection de 11 tronçons de rues 2022 (rues Montcalm, Rochon, Lac-Paré, 8^e Rue, Grande-Vallée, Castor et Lafond)

2022-293

Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la compagnie Pavages Multipro inc., d'un montant de 715 680,66 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de réfection de onze (11) tronçons de diverses rues 2022 (Montcalm, Rochon, Lac-Paré, 8^e Rue, Grande-Vallée, Castor et Lafond), dans le cadre de l'appel d'offres 2022-003.

27. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 10 - Parallèle 54 Expert Conseil Appel d'offres 2021-009 - Services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Réfection de 11 tronçons de rues (rues Montcalm, Rochon, Lac-Paré, 8^e Rue, Grande-Vallée, Castor et Lafond)

2022-294

Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, d'un montant de 15 291,68 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) en lien avec la réfection de 11 tronçons de diverses rues (Montcalm, Rochon, Castor, ch. du Lac-Paré, ch. de la Grande-Vallée, Lafond, 8^e Rue), dans le cadre de l'appel d'offres 2021-009.

28. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 11 - Parallèle 54 Expert Conseil Appel d'offres 2021-009 - Services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) - Réfection de 11 tronçons de rues (rues Montcalm, Rochon, Lac-Paré, 8^e Rue, Grande-Vallée, Castor et Lafond)

2022-295

Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, d'un montant de 18 350,01 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (appel d'offres, estimation des coûts et surveillance des travaux) en lien avec la réfection de 11 tronçons de diverses rues (Montcalm, Rochon, Castor, ch. du Lac-Paré, ch. de la Grande-Vallée, Lafond, 8^e Rue), dans le cadre de l'appel d'offres 2021-009.

29. Autorisation de paiement final - Excavation Mailhot et Fils - Appel d'offres public 2022-008 - Remplacement d'un ponceau rue Grenier Sud

2022-296

Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la compagnie Excavation Mailhot et Fils, d'un montant de 49 177,65 \$ (taxes incluses), relativement aux travaux de remplacement d'un ponceau sur la rue Grenier Sud, dans le cadre de l'appel d'offres 2022-008.

30. Nomination de rue - Domaine Altitude Sauvage - Lot 6 446 813

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu, de la part du propriétaire du lot 6 446 813, la demande de nomination dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE cette demande permettra, au terme de la construction dudit chemin, de rendre identifiable, accessible et visible ledit chemin pour tout service d'urgence, postal et public;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire nous présente la proposition suivante en référence au colon Foucher qui s'est établi en 1863 sur la montagne :

- Montée du Colon

30. Nomination de rue - Domaine Altitude Sauvage - Lot 6 446 813 (suite)

CONSIDÉRANT QUE l'option retenue par le comité consultatif d'urbanisme est la Montée du Colon-Foucher, mais que la recommandation de la Commission de toponymie est à l'effet de donner le nom complet du colon Foucher, à savoir la Montée du Colon-François-Foucher.

POUR CES MOTIFS,

2022-297

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la Commission de toponymie, le conseil municipal statue que le chemin portant le cadastre 6 446 813 soit nommé Montée du Colon-François-Foucher.

31. Demande de P.I.I.A - Secteur de pente forte - Lot 3 901 915 (district 6)

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande d'autorisation pour le dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 3 901 915, concernant la possibilité de construire un bâtiment principal et accessoire en secteur de pente forte;

CONSIDÉRANT le chapitre 9 - secteurs de pente forte du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 625-2021;

CONSIDÉRANT les travaux d'excavation prévus;

CONSIDÉRANT QUE le drainage des eaux de ruissellement ne doit pas être acheminé directement vers le talus;

CONSIDÉRANT QUE les plans soumis respectent les critères du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 625-2021.

POUR CES MOTIFS,

2022-298

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande d'autorisation au plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le lot 3 901 915, concernant la construction d'un bâtiment principal et d'un bâtiment accessoire en secteur de pente forte, **à la condition** qu'une barrière à sédiments, avec une membrane géotextile et un bassin de sédimentation, soient exigés lors de la construction.

32. Demande d'usage conditionnel - 61, rue Lucien Brisson (district 1)

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 61, rue Lucien-Brisson concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel de résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT la section 7 du chapitre 3 - résidence de tourisme du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021;

CONSIDÉRANT QUE les critères du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021 ont été respectés.

32. Demande d'usage conditionnel - 61, rue Lucien Brisson (district 1) (suite)

POUR CES MOTIFS,

2022-299

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande d'usage conditionnel pour le 61, rue Lucien-Brisson, concernant l'exploitation de la propriété à titre de résidence de tourisme, **à la condition** qu'une indication pour le stationnement et un panneau résumant la réglementation municipale soient installés.

33. Demande d'usage conditionnel - 77, avenue du Tipi (district 6)

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 77, avenue du Tipi, concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel de résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT la section 7 du chapitre 3 - résidence de tourisme du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'avis public affiché en vertu du chapitre 2, article 2.6, plusieurs demandes d'opposition à cet usage ont été déposées au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les abris d'auto temporaires sont autorisés du 1^{er} octobre d'une année au 1^{er} juin de l'année suivante

CONSIDÉRANT QUE le spa n'est pas aménagé d'un écran végétal ou d'un écran par treillis;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions ne sont pas présentes au contrat de location type;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE les critères du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021 ont été majoritairement respectés.

POUR CES MOTIFS,

2022-300

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande d'usage conditionnel pour le 77, avenue du Tipi, concernant l'exploitation de la propriété à titre de résidence de tourisme, **à la condition** que l'abri d'auto temporaire soit retiré, qu'une indication pour le stationnement, qu'un panneau résumant la réglementation municipale et qu'un écran (végétal ou par treillis) pour le spa soient installés et que les dispositions manquantes soient ajoutées au contrat de location.

34. Demande d'usage conditionnel - 376, chemin du Lac Lili (district 1)

- CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 376, chemin du Lac-Lili, concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel de résidence de tourisme;
- CONSIDÉRANT la section 7 du chapitre 3 - résidence de tourisme du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021;
- CONSIDÉRANT QUE malgré l'absence d'un écran végétal ou de treillis, le mur de roche soutenant l'allée vers la cour arrière permet de limiter les nuisances associées au spa;
- CONSIDÉRANT QUE la présente demande est pour trois (3) chambres et que la capacité du filtre à sable permet seulement le traitement des eaux usées pour deux (2) chambres, en vertu du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r. 22;
- CONSIDÉRANT QUE les critères du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021 ont été majoritairement respectés.

POUR CES MOTIFS,

2022-301

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande d'usage conditionnel pour le 376, chemin du Lac-Lili, concernant l'exploitation de la propriété à titre de résidence de tourisme, **à la condition** qu'une indication pour le stationnement et un panneau résumant la réglementation municipale soient installés, que la troisième chambre soit réaménagée en bureau et que des modifications soient apportées au contrat de location, particulièrement en terme de la capacité maximale des chambres et du nombre de chambres à utiliser.

35. Demande d'usage conditionnel - 1360, avenue des Cailles (district 3)

- CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande pour le 1360, avenue des Cailles, concernant la possibilité de permettre l'usage conditionnel de résidence de tourisme;
- CONSIDÉRANT la section 7 du chapitre 3 - résidence de tourisme du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021;
- CONSIDÉRANT QUE les critères du Règlement sur les usages conditionnels 627-2021 ont été respectés.

POUR CES MOTIFS,

2022-302

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** la demande d'usage conditionnel pour le 1360, avenue des Cailles, concernant l'exploitation de la propriété à titre de résidence de tourisme, **à la condition** qu'une indication pour le stationnement et un panneau résumant la réglementation municipale soient installés.

36. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée rue privée

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Jean-Guy Thibault à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée rue privée, pour la période du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023.

Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

37. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée rue privée

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C 47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la rue du Sous-Bois, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 2 204,74 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 août 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-303

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Sous-Bois, désignée rue privée. Copie du projet de règlement est disponible au public à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

38. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée rue privée

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Jean-Guy Thibault à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée rue privée, pour la période du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023.

38. Avis de motion - Règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée rue privée (suite)

Pour pourvoir au remboursement annuel des travaux d'entretien, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (coût net des taxes récupérées) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

39. Projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée rue privée

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C 47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la rue du Hérisson, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 2 204,74 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 août 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-304

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant des travaux d'entretien (déneigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée rue privée. Copie du projet de règlement est disponible au public à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

40. Avis de motion - Règlement abrogeant le règlement 401-2010 décrétant la tarification de biens et de services municipaux

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Annie Bastien à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement abrogeant le règlement 401-2010 décrétant la tarification de biens et de services municipaux.

41. Projet de règlement abrogeant le règlement 401-2010 décrétant la tarification de biens et de services municipaux

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 401-2010 a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 15 mars 2010 aux termes de la résolution numéro 2010-079;

41. Projet de règlement abrogeant le règlement 401-2010 décrétant la tarification de biens et de services municipaux (suite)

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'abroger le règlement 401-2010 étant donné que les tarifs sur les biens et services figurant dans ledit règlement ont tous été reportés dans le règlement administratif 622-2021;

CONSIDÉRANT QUE le règlement administratif 622-2021 est en vigueur le 7 juillet 2022 et, par conséquent, on n'a plus besoin de se référer aux dispositions du règlement 401-2010;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 août 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-305

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement abrogeant le Règlement 401-2010 décrétant la tarification de biens et de services municipaux. Copie du Projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

42. Avis de motion - Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 607-2021 sur les compteurs d'eau (RETIRÉ)

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure.

43. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement 607-2021 sur les compteurs d'eau (RETIRÉ)

Ce point est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure.

44. Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 188 400 \$ pour l'achat de deux véhicules Police Intercepteur pour le Service incendie et sécurité publique

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Valérie Léveillé à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 188 400 \$ pour l'achat de deux véhicules Police Intercepteur neufs, 2022 ou plus récents, pour le Service incendie et sécurité publique.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 188 400 \$ sur une période de 10 ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

45. Projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 188 400 \$ pour l'achat de deux véhicules Police Intercepteur pour le Service incendie et sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat de deux véhicules Police Intercepteur pour le Service incendie et sécurité publique;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 1^{er} août 2022 préparée par le directeur du Service incendie et sécurité publique, produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ces achats, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 188 400 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 août 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-306

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 188 400 \$ pour l'achat de deux véhicules Police Intercepteur neufs, 2022 ou plus récents, pour le Service incendie et sécurité publique. Copie du projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

46. Avis de motion - Règlement d'emprunt modifiant le Règlement 639-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 680 000 \$ pour l'achat de deux (2) camions 10 roues neufs, 2022 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement pour le Service des travaux publics, afin que celui-ci soit augmenté à 795 900 \$

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement d'emprunt modifiant le Règlement 639-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 680 000 \$ pour l'achat de deux camions 10 roues neufs, 2022 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement pour le Service des travaux publics, afin que celui-ci soit augmenté à 795 900 \$.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 795 900 \$ sur une période de 10 ans. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

47. Projet de règlement d'emprunt modifiant le Règlement 639-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 680 000 \$ pour l'achat de deux (2) camions 10 roues neufs, 2022 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement pour le Service des travaux publics, afin que celui-ci soit augmenté à 795 900 \$

CONSIDÉRANT QUE la plus basse des soumissions est plus élevée que le montant accordé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le règlement doit être modifié;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement respecte les conditions fixées à l'alinéa 4, paragraphes 1 et 2 de l'article 1061 du Code municipal du Québec et qu'en conséquence, ce règlement d'emprunt ne sera soumis qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 15 août 2022;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 15 août 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-307

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement d'emprunt modifiant le Règlement 639-2022 d'un montant de 680 000 \$ pour l'achat de deux (2) camions 10 roues neufs, 2022 ou plus récents, avec bennes et équipements de déneigement pour le Service des travaux publics, afin que celui-ci soit d'un montant total de 795 900 \$. Copie du projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

48. Règlement d'emprunt 646-2022

Règlement modifiant le Règlement 602-2021 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 754 800 \$ pour procéder à des travaux de réfection de tronçons du chemin de l'Église, afin que celui-ci soit augmenté à 6 721 600 \$

CONSIDÉRANT l'approbation du règlement 602-2021 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse des soumissions est plus élevée que le montant accordé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE le règlement doit être modifié;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement respecte les conditions fixées à l'alinéa 4, paragraphes 1 et 2 de l'article 1061 du Code municipal du Québec et qu'en conséquence, ce règlement d'emprunt ne sera soumis qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

48. Règlement d'emprunt 646-2022 (suite)

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 18 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 18 juillet 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-308

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu *majoritairement* que le conseil adopte le Règlement d'emprunt 646-2022 modifiant le Règlement 602-2021 d'un montant de 5 754 800 \$ visant des travaux de réfection de tronçons du chemin de l'Église, afin que celui-ci soit d'un montant total de 6 721 600 \$. Copie du règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

La conseillère M^{me} Valérie Léveillé vote contre cette proposition.

49. Règlement 647-2022

Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 31 900 \$ pour l'achat et l'installation de cinq (5) bornes sèches pour le Service incendie et sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat et à l'installation de cinq (5) bornes sèches pour le Service incendie et sécurité publique;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 30 juin 2022 préparée par le directeur du Service incendie et sécurité publique, produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ces achats, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 31 900 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 18 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 18 juillet 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-309

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que le conseil adopte le Règlement 647-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 31 900 \$ pour l'achat et l'installation de cinq (5) bornes sèches pour le Service incendie et sécurité publique. Copie du règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

50. Règlement 648-2022

Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 45 000 \$ pour l'achat d'équipements de radiocommunication pour le Service incendie et sécurité publique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat d'équipement de radiocommunication pour le Service incendie et sécurité publique;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 4 juillet 2022 préparée par le directeur du Service incendie et sécurité publique, produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser ces achats, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 45 000 \$, somme remboursable sur une période de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 18 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 18 juillet 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-310

il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que le conseil adopte le Règlement 648-2022 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 45 000 \$ pour l'achat d'équipement de radiocommunication pour le Service incendie et sécurité publique. Copie du règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

51. Adoption des comptes fournisseurs

2022-311

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de juillet 2022 au montant de 818 668,79 \$, tels que déposés par la directrice générale et greffière-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 juillet 2022, au montant de 1 195 144,77 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 605-2021, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Linda Paquette
Directrice générale et greffière-trésorière

52. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2022.

- 2022-312
53. Rectifications budgétaires
- Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'accepter les rectifications budgétaires, totalisant la somme de 97 261 \$, tel que montré au tableau du 15 août 2022 préparé par M^{me} Marie-Hélène Proulx, directrice du Service des finances et inclus en annexe du présent procès-verbal
54. La mairesse vous informe
- La mairesse informe les citoyens des dossiers en cours. Elle informe aussi que la séance est filmée et qu'un lien sera disponible sous peu, afin que les citoyens puissent la visionner.
55. Période de questions
- On compte vingt-trois (23) personnes dans l'assistance.
56. Levée de la séance
- 2022-313
- Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Jonathan Théorét et résolu unanimement que la séance soit levée à 21 h 30.

Directrice générale adjointe et Service
du greffe

Mairesse